

CONCOURS « Forfait familial Normandin »

Règlement de participation

1. Le concours « Forfait familial Normandin » est tenu par Restaurant Normandin (l'«organisateur du concours») et se déroule du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADMISSIBILITÉ

2. Le concours s'adresse à toute personne physique résidant au Québec, âgée de 18 ans ou plus. Sont exclus : les employés de l'organisateur du concours, son agence de publicité et ses fournisseurs de produits et services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

3. Pour participer, vous devez remplir le formulaire de participation disponible dans la Zone Familiale Normandin du site internet : moisdusalondelauto.com en prenant soin d'y joindre l'un des 4 dessins à colorier qui se trouvent aussi dans la Zone Familiale Normandin du site : moisdusalondelauto.com. Le dessin doit être colorié pour être éligible. Une personne peut participer autant de fois qu'elle le désire. La date limite de participation au concours est le 31 mars 2021 à midi.

Inscription postale. Aucun achat requis.

4. Si vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire en ligne via le formulaire d'inscription en ligne, vous pouvez participer au concours de la façon suivante : écrivez une lettre comportant un texte manuscrit et original d'au moins 50 mots expliquant les raisons pour lesquelles vous aimeriez gagner le prix. Inscrivez lisiblement, en caractères d'imprimerie, vos prénom, nom, âge, adresse complète (incluant code postal), numéro de téléphone (incluant code régional) et adresse courriel. Signez et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante : « Forfait familial Normandin », Restaurant Normandin, au 2335, boulevard Bastien, Québec (Québec), G2B 1B3, au plus tard le 26 mars 2021, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité. Lors de sa réception, votre lettre sera validée par les représentants de l'organisateur du concours et vous obtiendrez automatiquement une (1) inscription au concours. L'organisateur du concours ne communiquera qu'avec la personne dont la participation est gagnante.

PRIX

- 5.
- 1 forfait familial pour 2 adultes et jusqu'à 3 enfants de moins de 12 ans dans une Suite Familiale de l'Hôtel & Suites Normandin Québec, 1 déjeuner continental élaboré pour la famille, 1 carte-cadeau de 100\$ valide sur livraison et au comptoir de tous les restaurants Normandin et un ensemble de 4 jeux Gladius : Fais-moi un mime familial, Devinez-quoi, Mc Wiz et Mc Wiz junior. Une valeur totale de 457 \$.

TIRAGE

6. Le tirage aura lieu le 2 avril à 15h00 dans les bureaux administratifs de Restaurant Normandin situé au 2335, boulevard Bastien à Québec. Un tirage au sort d'une inscription sera effectué parmi toutes les inscriptions reçues pendant la durée du concours.

L'organisateur du concours ne communiquera qu'avec la personne dont la participation est gagnante.

7. **Chance de gagner.** Les chances que l'inscription d'une personne ayant participé au concours soit sélectionnée dépendent du nombre total d'inscriptions recueillies pendant la durée du concours.

RÉCLAMATION D'UN PRIX

8. Afin d'être déclaré gagnant, tout participant dont l'inscription aura été sélectionnée devra :

8.1 Être joint par courriel ou par téléphone par l'organisateur du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage ;

8.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration qui lui sera transmis par l'organisateur du concours et le signer lors de la réception de son prix.

8.3 Avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique suivante inscrite sur le formulaire de déclaration.

8.4 Le prix sera envoyé par la poste à l'adresse qui sera fournie par le participant (province de Québec) dans les dix (10) jours suivants la réception de cette adresse.

9. À défaut de respecter l'une des conditions prévues au présent règlement, le gagnant sera automatiquement disqualifié et n'aura pas droit à son prix. Dans tous les cas, l'organisateur du concours se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage pour ce prix parmi les inscriptions restantes. Les mêmes conditions resteront applicables, en faisant les adaptations nécessaires aux modalités d'attribution des prix, le cas échéant. De même, en cas de refus par une personne de recevoir son prix, l'organisateur du concours pourra, à sa discrétion, procéder à un nouveau tirage pour ce prix, jusqu'à ce qu'une inscription d'un participant soit sélectionnée et que celui-ci soit déclaré gagnant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

10. Les formulaires d'inscriptions, les lettres et les formulaires de déclaration sont sujets à vérification par l'organisateur du concours. Tout formulaire d'inscription, lettre ou formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, frauduleux, transmis en retard, illisible, ou qui est autrement non-conforme et qui, dans le cas du formulaire de déclaration, ne comporte pas la bonne réponse à la question mathématique, sera annulé et ne donnera pas droit à une inscription ou à un prix, le cas échéant.

11. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé, en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.

12. Ce concours est soumis aux lois et règlements applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.